



# PROPOSITION DE PRÊT POUR LE FINANCEMENT PARTIEL DU PROJET D'AMÉNAGEMENT DE LA ZONE LAGUNAIRE (PAZOL) DE LOMÉ EN RÉPUBLIQUE TOGOLAISE

**Date D'approbation :**

Juin 2009

**Pays :**

TOGO

**Localité :**

l'Avenue du 24 janvier,  
l'Avenue Dadjo, l'Avenue  
Maman N'danida (côté  
sud), Rue Koumoré, Rue  
de la kadja, Kamé , Rue  
krah, Rue Paris et Rue de  
Calais.

**Type :**

Prêt

**Montant :**

7 500 M FcFA

## 1. IDENTIFICATION DU PROJET

Le projet d'aménagement de la zone lagunaire de Lomé au Togo trouve sa justification dans les considérations ci-après :

- contribution à l'amélioration du système de drainage des eaux pluviales de la ville de Lomé;
- insertion dans le plan directeur d'assainissement de la ville de Lomé;
- contribution à la lutte contre la pauvreté dans la zone.

## 2. JUSTIFICATION DU PROJET

Le projet d'aménagement de la zone lagunaire de Lomé au Togo trouve sa justification dans les considérations ci-après :

- contribution à l'amélioration du système de drainage des eaux pluviales de la ville de Lomé;
- insertion dans le plan directeur d'assainissement de la ville de Lomé;
- contribution à la lutte contre la pauvreté dans la zone.

## 3. OBJET DU PROJET

Le projet a pour objet, l'aménagement et l'assainissement de cinq (5) voies urbaines d'un linéaire total de 5 692 m dans la zone lagunaire de Lomé, ainsi que le curage des Lacs Est et de Bè.

L'objectif global du projet est L'amélioration de l'environnement et du cadre de vie des populations de la zone lagunaire à Lomé.

Les objectifs spécifiques sont :

- améliorer la circulation dans la zone lagunaire de Lomé, en portant la vitesse de circulation sur ces voies de 20 km/h à 50 km/h ;

- assainir et améliorer le cadre de vie des populations de la zone du projet.

#### **4. ZONE D'INFLUENCE DU PROJET**

La zone concernée par le projet est délimitée au nord par la zone de la lagune asséchée, au sud par l'avenue du 24 janvier, à l'est par l'avenue Maman N'Danida, et à l'ouest par l'avenue de la Nouvelle Marche. Cinq voies se retrouvent dans la zone d'influence directe du projet. Il s'agit de la rue Kamé, la rue Kadja, la rue Krah, la rue de Paris et la rue lagunaire sud comprise entre l'avenue de la Nouvelle Marche et l'avenue Maman N'Danida.

#### **5. LES COMPOSANTES DU PROJET**

Les composantes du projet sont les suivantes : i) études ; ii) travaux d'aménagement et d'assainissement des voies iii) travaux de curage du Lac Est et du Lac de Bè à la cote 0,00 m IGN; iv) contrôle et surveillance des travaux ; v) Maîtrise d'Ouvrage Déléguée; vi) prestations CITAFRIC; vii)audit technique et financier; viii)Mesures environnementales et ix)appui institutionnel à la Mairie de Lomé.

#### **6. COÛT ET FINANCEMENT**

Le coût total hors taxes du projet, est estimé à 7 969 M FCFA HT. Il est financé comme suit :

BOAD ((7 500 M FCFA) ;

Etat (469 M FCFA) ;